



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13655</b>	<b>De Mme Béatrice Bellamy ( Horizons et apparentés - Vendée )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
<b>Rubrique</b> > femmes	<b>Tête d'analyse</b> > Dispositifs de prise en charge des auteurs de violences familiales	<b>Analyse</b> > Dispositifs de prise en charge des auteurs de violences familiales.
Question publiée au JO le : <b>12/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Béatrice Bellamy attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur la nécessité d'allouer des moyens conséquents aux associations d'accompagnement des auteurs de violences conjugales. Déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République le 25 novembre 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise aujourd'hui l'ensemble du Gouvernement et s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse. Cette grande cause a été renouvelée par le Président de la République en 2022 et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en constitue le premier pilier. À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a annoncé en 2020, la création de centres de prise en charge des auteurs (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive. Leur développement, encore trop lent, ne propose pas nécessairement d'accompagnement médical, ni des places en nombre suffisant. Pourtant, d'autres associations locales proposent ce suivi, de nature médicale ou thérapeutique, par des professionnels formés, afin de lutter contre le déni et la banalisation des faits ; pour éveiller la conscience des auteurs. Malgré cela, elles ne trouvent pas de soutien de la part de l'État, soutien notamment financier qui permettrait de garantir une prise en charge professionnelle et efficace. Il faut rappeler que 40 % des auteurs de violences récidivent. Leur prise en charge est une « clé » dans la lutte efficace contre les violences faites aux femmes. Malgré cela, l'aide à l'accompagnement des auteurs reste difficile à faire entendre. Ainsi, elle souhaite l'alerter sur le manque de soutien financier apporté aux dispositifs et associations œuvrant en ce sens, malgré leur nécessité évidente.